

Chômage et population active en Algérie à l'horizon 2030

البطالة والسكان النشيطون في الجزائر في آفاق 2030

Unemployment and active population in Algeria in 2030

Dr./ BOULAHRIK Mohand*

Date de réception de

l'article: 16/10/2019

Date d'acceptation de

la publication: 14/11/2019

Abstract:

Unemployment is a global phenomenon that affects a large part of the working population, especially the young population, women and university graduates. In Algeria, unemployment has had three successive periods: the period 1966 - 1985 when the unemployment rate dropped considerably from 34% to 10%. The period of economic crisis 1986 - 1999 resulting in an increase in unemployment and the post-crisis period since 2000 when the unemployment rate dropped considerably thanks to the implementation of several anti-unemployment measures. More than 1.7 million jobs were created during the years 2017 and 2018. Despite these achievements, the strategy for the promotion of employment and the fight against unemployment implemented by Algeria since the year 2000, did not achieve the expected results.

Key words: Unemployment rate, Labor force, Control system, Economic crisis.

* Maître de conférences «A» - Université Alger3

Laboratoire des Industries Traditionnelles (LITA)

ملخص:

إن البطالة ظاهرة عالمية تؤثر على جزء كبير من المجتمع النشط، بما في ذلك الشباب والنساء وحاملو الشهادات الجامعية. وفي الجزائر، مرت البطالة بثلاث فترات متتالية: الفترة من 1966 إلى 1985، حيث انخفض معدل البطالة انخفاضاً كبيراً من 34% إلى 10%. فترة الأزمة الاقتصادية 1986-1999 حيث شهدت زيادة في البطالة وفترة ما بعد الأزمة التي بدأت منذ عام 2000 حيث انخفض معدل البطالة انخفاضاً كبيراً بفضل اتخاذ عدة تدابير لمكافحة البطالة. وقد تم إنشاء أكثر من 1.7 مليون وظيفة في عامي 2017 و 2018. وعلى الرغم من هذه الإنجازات، فإن إستراتيجية ترقية الشغل ومكافحة البطالة التي قامت الجزائر بتنفيذها منذ عام 2000 لم تسفر عن النتائج المتوقعة.

الكلمات المفتاحية: معدل البطالة، القوة العاملة، نظام التحكم، الأزمة الاقتصادية

Abstract:

Le chômage est un phénomène mondial qui affecte une part importante de la population active notamment la population jeune, les femmes et les diplômés universitaires. En Algérie, le chômage a connu trois périodes successives: la période 1966 - 1985 où le taux de chômage a considérablement diminué passant de 34% à 10%. La période de crise économique 1986 - 1999 d'où une augmentation du chômage et la période d'après crise ouverte depuis 2000 où le taux de chômage a considérablement diminué grâce à la mise en place de plusieurs dispositifs de lutte contre le chômage. Plus de 1,7 million d'emplois ont été créés pendant les années 2017 et 2018. Malgré ces réalisations, la stratégie pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage mise en œuvre par l'Algérie depuis l'année 2000, n'a pas abouti aux résultats escomptés.

Mots clés: Taux de chômage, Population active, Dispositif de lutte, Crise économique.

Plan:

Introduction

1) Emploi et lutte contre le chômage

1-1) Généralités sur le chômage

1-2) Stratégie nationale pour l'emploi et lutte contre le chômage

2) Impact du chômage sur la population active Algérienne

2-1) Situation de la population active, de l'emploi et du chômage

2-2) Evolution de l'emploi et du chômage

2-3) Les politiques de l'emploi à l'horizon 2030

Conclusion

Introduction:

Le chômage est un phénomène socioéconomique grave qui a des effets pervers sur l'individu et la société, pose de nombreux problèmes qui menacent la stabilité et la prospérité de plusieurs pays et de leurs populations, affecte l'unité de la cohésion sociale et provoque la stagnation de l'économie nationale. Il peut en effet servir d'indicateur de pressions inflationnistes s'exerçant sur le marché du travail, de baromètre des difficultés sociales ou d'instrument de mesure de la sous-utilisations de la main-d'œuvre.

Cet article traite le chômage et ses causes en Algérie. On peut le qualifier de mal endémique le plus important de notre société. Aucun problème ne cause autant de dégâts aux familles algériennes que l'absence d'un emploi, pour une vaste majorité de la population. Ses fléaux sont connus: mal-vivre, violences, pertes de production et accroissement des importations pour le pays, etc. Le problème qui se pose actuellement à l'Algérie est le suivant: **Quelles sont les possibles voies à suivre en matière de politiques économiques pour résorber le chômage à l'horizon 2030?**

1) Emploi et lutte contre le chômage:

Avant de répondre à la question de problématique, il paraît indispensable de définir le chômage, son évolution par rapport à la population active algérienne ainsi que les politiques économiques à suivre et les stratégies de lutte contre le chômage¹ en vue de sa résorption définitive à l'horizon 2030.

1-1) Généralités sur le chômage:

Selon le bureau international du travail (BIT), «le chômage est la situation d'une personne qui, souhaitant travailler et ayant la capacité de le faire (âge notamment), se trouve sans emploi, malgré ses recherches. L'absence d'emploi peut résulter du non entrée dans la vie active, du désir de retrouver un emploi après une période d'inactivité, d'un licenciement, d'une démission volontaire ou d'un désir de changer d'activité».

Et selon l'Organisation internationale du travail (OIT), «le chômage est la situation de la main-d'œuvre disponible à travailler qui est à la recherche d'un emploi mais ne réussit pas à en trouver». Le chômage est un phénomène économique qui a à la fois une dimension individuelle ou microéconomique et une dimension globale ou macroéconomique, c'est-à-dire affectant l'ensemble des secteurs économiques nationaux.

- au niveau microéconomique, pour un individu, être au chômage signifie être dépourvu d'emploi alors qu'il souhaite exercer une activité professionnelle rémunérée;
- et au niveau macroéconomique, le chômage désigne la situation d'une partie de la main-d'œuvre d'un pays dépourvue d'emploi et qui est en recherche d'une activité professionnelle salariée.

Le chômage et la pauvreté, l'insuffisance des transports, la perte de l'école ou du bureau de Poste vont de pair avec l'absence de médecin².

✦ Définitions et types du chômage:

✦ Définitions du chômage:

Les «**chômeurs**» au sens du BIT comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours de la période de référence, étaient:

- a) «**sans travail**», c'est-à-dire toutes les personnes qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié;
- b) «**disponibles pour travailler**» c'est-à-dire toutes les personnes se trouvant dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence;
- c) «**à la recherche d'un travail**», c'est-à-dire tous les individus qui avaient pris des dispositions spécifiques pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié.

Le halo du chômage est défini comme étant les personnes en âge d'activité de 15 à 60 ans, disponibles pour travailler mais sans qu'elles effectuent des démarches effectives pour occuper un emploi, et sont considérées par conséquent inactives. Ce concept utilisé par les statisticiens du travail et les économistes de l'INSEE dans les années 1980 vient en complément des indicateurs classiques du marché de travail qui ont été développés par le BIT (taux d'emplois, taux de chômage et taux d'activité), pour permettre de mieux comprendre le fonctionnement du marché de travail*.

✦ Types de du chômage:

Le chômage est un phénomène complexe surtout en période de crises économiques. On distingue ci-après les principaux types de chômage: chômage conjoncturel, chômage structurel, chômage classique et chômage technologique:

- **le chômage conjoncturel** (keynésien ou cyclique) est un chômage réversible et de courte durée qui correspond à un ralentissement de l'activité économique provoquant une réduction temporaire des besoins en main-d'œuvre dans l'économie. Il est appelé aussi chômage cyclique qui

* Un taux de chômage nul ne peut donc être atteint. Le plein-emploi est considéré comme atteint lorsque le taux de chômage est compris entre 3,5% et 4%.

se résorbe avec le retour de la croissance économique et nécessite des embauches de la part des entreprises;

- **le chômage structurel**, chronique ou durable désigne une situation liée à des changements à long terme intervenant dans les structures démographiques, économiques, sociales et industrielles d'un pays où l'on ne peut créer des emplois à durée indéterminée. Ce type de chômage est volontaire selon les partisans du libéralisme économique comme Adam Smith et John Ménard Keynes;
- **le chômage classique** ou **chômage volontaire** est dû à une rentabilité insuffisante de la production qui incite les entreprises à ne pas prendre de décisions d'investissement à court terme. Selon Edmond Malinvaud, il est lié à l'insuffisance des capacités de production ou au coût excessif du travail;
- **et le chômage technologique** correspond aux mutations et/ou aux pertes d'emploi occasionnées par le changement des méthodes de production. L'évolution des qualifications dues aux évolutions techniques conduit à rendre inemployable une partie de la population active qui ne trouve plus d'emplois correspondant à ses qualifications professionnelles.

⊕ **Causes et conséquences du chômage:**

⊕ **Causes du chômage:**

Les principales causes du chômage sont d'ordre économique et démographique:

- 1) au niveau économique, on distingue à titre d'exemple, les causes suivantes:
 - le progrès technique et l'évolution de la productivité (plus de machines moins de travailleurs);
 - les délocalisations des entreprises et la concurrence des pays à faible coût de main-d'œuvre;
 - la crise économique et le ralentissement de la croissance (cas du Plan d'Ajustement Structurel de l'Algérie de 1994);
 - la présence d'un déficit d'emplois décents et permanents et augmentation continue du nombre d'emplois temporaires est une autre cause du chômage en Algérie.

2) à l'échelle démographique, de nombreux facteurs ont induit le phénomène du chômage en Algérie, notamment:

- l'évolution démographique (plus d'arrivants que de partants sur le marché du travail et hausse du chômage des jeunes en Algérie dont la population jeune augmente à un rythme plus rapide que les autres franges de la population, dans l'ensemble du pays;
- l'Algérie a fortement investi dans l'éducation en engageant une part importante du PIB et du budget de l'Etat, malheureusement les résultats sont insatisfaisants au plan socio- économique.

✚ Causes et conséquences du chômage:

Les conséquences du chômage sont particulièrement graves, aussi bien pour l'économie nationale d'un pays que pour les individus qui en sont victimes. On peut distinguer comme suit, les conséquences du chômage sur l'économie et la société:

Le chômage est un phénomène qui a des conséquences néfastes sur l'économie:

- la hausse du chômage fait augmenter les dépenses publiques de l'Etat;
- la durée du chômage s'accroît ce qui augmente les difficultés de réinsertion des chômeurs;
- la perte du revenu entraîne la baisse du pouvoir d'achat de l'individu;
- les emplois précaires risquent de s'ajouter aux demandeurs d'emploi;
- et le niveau du chômage influence fortement sur la consommation et donc sur l'économie nationale d'un pays.

Le chômage a eu et continue d'avoir des effets sociaux sur les individus:

- sentiment d'exclusion, difficultés psychologiques pour trouver un emploi;
- l'effritement du lien social, marginalisation d'une partie de la population;
- les lourdeurs du coût social du chômage;
- la réduction de la demande en biens et services suite à la baisse du niveau de vie ou sentiment d'incertitude;
- et le manque à gagner pour les organismes sociaux.

✦ Le marché du travail et le traitement du chômage:

✦ Le marché du travail:

Le marché du travail est un lieu fictif où se rencontre une demande de travail émanant de la population active et une offre de travail provenant des entreprises de production des biens et de services. De son dysfonctionnement résulte un problème complexe, appelé chômage. En clair, l'homme ne travaille que pour l'argent et plus on lui en donne, plus il travaillera³.

Pratiquement, l'offre de travail émane de la structure et de la mobilité de la population en général qui se décompose en population active et population inactive:

- la population active regroupe toutes les personnes des deux sexes en âge du travail exerçant une activité rémunérée, au sens propre, sont des actifs occupés ainsi que les autres personnes déclarant chercher activement à exercer une activité rémunérée, appelées aussi les actifs inoccupés ou chômeurs;
- la population inactive comprend toutes les personnes âgées de moins de 15 ans, et de 65 ans et plus et individus d'âge actif ni occupés ni au chômage;
- et l'offre de travail désigne le nombre de travailleurs qui sont prêts à offrir leurs forces de travail aux entreprises qui en demandent en contrepartie d'un salaire donné.

La demande de travail désigne le nombre de travailleurs que les firmes d'un marché sont prêtes à les employer en contrepartie d'un salaire déterminé. L'équilibre du marché du travail se définit comme la combinaison de salaires perçus et du nombre de travailleurs employés qui satisfait simultanément les travailleurs et les firmes. Le taux de salaire d'équilibre permet d'égaliser l'offre et la demande de travail, de ce fait, le chômage involontaire ne peut pas exister.

✦ Le traitement du chômage:

Le traitement du chômage ne représente qu'une dimension de la politique de l'emploi qui se définit comme l'ensemble des interventions

La Première période couvrant la décennie 1967-1978 correspond à la construction du système productif national à travers des investissements publics massifs:

durant la période du plan triennal 1967-1969, le secteur agricole est considéré comme créateur principal d'emplois représentant 49% de l'emploi total depuis 1962. Celui du commerce et de l'administration vient en deuxième position. Le secteur industriel a connu une certaine progression où le volume de l'emploi a atteint 161.000 employés en 1969 contre 123000 employés en 1967;

- durant la période du premier plan quadriennal 1970-1973, l'emploi dans le secteur industriel continue de progresser passant de 16% en 1970 à 19,9% en 1973. Celui de l'administration est le deuxième secteur le plus employeur après l'agriculture;
- et durant la période du deuxième plan quadriennal 1974-1977, pour un investissement de 110,7 milliards de DA, plus de 100.000 emplois ont été créés dans les secteurs non agricoles. L'emploi dans le secteur agricole a diminué à cause de l'exode rural, passant de 38,4% en 1974 à 30,2% en 1977.

La deuxième période couvrant la décennie 1980-1989 est marquée par une situation financière difficile:

- le premier plan quinquennal 1980-1984 vise la correction des erreurs commises dans l'application des plans précédents, notamment la définition des rôles de l'industrie et de l'agriculture dans la résorption du chômage et la rationalisation des politiques de l'emploi;
- et le deuxième plan quinquennal 1985-1989 couvrant une période marquée par une dégradation de la situation financière du pays induite par la baisse des revenus pétroliers qui a entraîné à partir de 1986, la réduction drastique des investissements publics et la restriction du marché du travail.

La troisième période 1990-1999 qualifiée comme une période des réformes économiques est marquée par de fortes contraintes macroéconomiques: réduction des ressources en devises, poids de la dette extérieure, détérioration

du taux de change du dinar Algérien, réduction des importations et tension sur le marché de l'emploi où seuls 50000 emplois nouveaux ont été créés.

La quatrième période de 2000 à nos jours qualifiée de période de transition vers l'économie de marché durant laquelle l'Algérie a mis en œuvre, quatre plans successifs de relance économique, afin d'atténuer les effets négatifs du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) 1994-1998.

- le plan de soutien à la relance économique (PSRE) 2000-2004 d'un montant de 525 milliards de DA, visait trois objectifs: réduction de la pauvreté, création de 850.000 emplois et relance de la croissance économique à un rythme annuel de 5 à 6%;
- le plan complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) 2005-2009 a pour objectif de faire passer le taux de chômage sous la barre des 10% à la fin 2009 par la création massive d'emplois;
- le programme de développement quinquennal 2010-2014 d'un montant de 350 milliards de DA, dont 5 milliards sont destinés à la création de 3 millions d'emplois (dont 1,5 million au titre des programmes publics de soutien à l'emploi) et 200.000 nouvelles PMI/PME. Les prévisions de création d'activités ANSEJ et CNAC, tablent sur une moyenne de 100.000 emplois par an;
- et le Plan quinquennal de développement économique et social 2015-2019, d'un montant de 21.000 milliards de DA, vise la continuité des programmes d'investissements précédents nécessaires au développement d'une économie compétitive, émergente et diversifiée. La promotion de l'emploi⁴, la poursuite de la lutte contre le chômage et la substitution progressive des emplois d'attente par des emplois durables constituent l'un des objectifs stratégiques de la politique nationale de développement, en vue de maintenir la tendance à la baisse du taux de chômage des jeunes et des diplômés.

❖ Les politiques nationales de l'emploi:

Les politiques de l'emploi représentant l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics en vue d'accroître l'emploi (augmentation du taux d'emploi de la population active) et de réduire le chômage (recherche du

2) Les dispositifs gérés par l'agence de développement social (ADS):

L'agence (ADS) créée par décret exécutif n° 96 /232 du 29 juin 1996 vise le renforcement des dispositifs institutionnels mis en place par l'Etat en matière d'action de lutte contre la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale. Par ailleurs, tous les dispositifs ci-dessous relatifs aux emplois d'attente sont gérés par cette agence:

- dispositif d'allocation forfaitaire de solidarité (AFS-IAIG) institué en octobre 1994 au profit des catégories sociales défavorisées, est composé de l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS) destinée aux personnes inaptes au travail et sans revenu et de l'indemnité pour activités d'intérêt général (IAIG) attribuée depuis 1995 à toute personne d'âge actif qui accepte de participer aux activités d'intérêt général organisées par les collectivités territoriales;
- programme d'insertion des diplômés (PID) institué par décret exécutif n° 08-127 du 30 avril 2008 en vue de placer les jeunes diplômés demandeurs d'emploi auprès de l'administration et d'employeurs du secteur économique (publics ou privés), afin de leur permettre l'acquisition d'une première expérience professionnelle et de promouvoir leur employabilité 62899 emplois créés en 2017 et 2018 dans le cadre de ce programme;
- dispositif d'Activité d'Insertion Sociale (DAIS) créé en 2012, consiste à insérer les jeunes chômeurs, sans qualification, dans des emplois temporaires, générés par des travaux ou des services d'utilité publique engagés par les collectivités locales. 599051 emplois ont été créés dans le cadre de ce dispositif en 2017 et 2018;
- dispositif «Blanche Algérie» lancé en 2006, pour encourager la frange des primo demandeurs d'emploi, âgés de 18 à 40 ans, sans moyens, ni qualification, à contribuer par leurs activités à l'entretien et à l'amélioration du cadre de vie des populations des zones défavorisées en partenariat avec les associations et les collectivités locales. 7184 emplois ont été créés en 2017 et 2018 dans le cadre de ce dispositif;
- dispositif des travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO) institué par décret exécutif n° 96-232 du 29 juin 1996, vise la création massive, des emplois temporaires et la prise en charge

annuellement d'une moyenne de 250 000 personnes dont 93000 âgés entre 18 et 30 ans, à travers les chantiers d'entretien et de réhabilitation des infrastructures publiques, la promotion du tâcheronnat local et le développement de micro-entreprises. 3883 emplois ont été créés en 2017 et 2018 dans le cadre de ce programme;

- dispositif de développement communautaire (DEV-COM) destiné à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, vise l'amélioration des conditions de vie des populations démunies vivant dans des territoires défavorisés et marginalisés, répond à leurs besoins prioritaires et assure le financement de petits projets de construction d'infrastructures de base et d'équipements (AEP, assainissement, électrification rurale, salles de soins, etc...);
- et les cellules de proximité de solidarité (CPS) composées chacune d'une équipe pluridisciplinaire, sont implantées dans des zones défavorisées, apportent selon le décret exécutif n° 08-307 du 27 septembre 2008, assistance et soutien aux populations démunies et participent en tant qu'espace de médiation à l'application des programmes de soutien et de promotion sociale. Leur nombre est passé de 20 en 2001 à 237 en 2010, à 276 en 2018 dont 237 cellules fonctionnelles et 39 cellules en cours d'installation.

✦ Mécanisme 02 - Les dispositifs publics de création d'activité:

On distingue comme suit quatre dispositifs publics opérationnels de création d'activité:

1) Agence Nationale de Gestion de Microcrédit (ANGEM):

Créée par décret exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004, l'ANGEM, représente un instrument de lutte contre le chômage et la précarité favorisant l'auto-emploi et visant le développement des capacités individuelles des personnes voulant créer leur propre activité financée par le fonds de soutien au micro-crédit. Cette agence a financé, depuis 2005 jusqu'au mois de mai 2018, 86 343 projets créés par des jeunes diplômés de la formation professionnelle, dont 45% au profit des hommes et 55% au profit des femmes. 89590 emplois ont été créés en 2017 et 2018 dans le cadre de ce dispositif.

2) Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ):

Le dispositif ANSEJ créé par décret exécutif n°96-296 du 08 septembre 1996 est une institution publique chargée de l'encouragement, du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs porteurs d'idée de projet de création d'entreprises ou de leur extension. Le nombre de crédits octroyés aux femmes a atteint 555 842 crédits alors que celui octroyés aux hommes est de 321 684 crédits. Le nombre d'emplois créés en 2017 et 2018 a atteint 19032 postes et le nombre de bénéficiaires des services non financiers s'élève à 302 856 personnes.

3) Le dispositif de la Caisse Nationale de l'Assurance Chômage (CNAC):

Le dispositif (CNAC) créé par décret n° 94-188 du 6 juillet 1994 est une institution publique de sécurité sociale chargée de l'indemnisation des salariés ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques, gère un fonds de crédits pour la création d'entreprises et participe au service public de l'emploi. Depuis 1998, elle a mis en œuvre, des mesures actives destinées à la réinsertion des chômeurs.

4) Agence Nationale de l'Emploi (ANEM):

L'ANEM est un établissement public créé par décret exécutif n°06-77 du 18 février 2006. Elle organise, assure la connaissance de la situation et de l'évolution du marché du travail national et garantit à tout demandeur d'emploi et à toute entreprise un service de recrutement efficace et organisé. Elle est chargée de la mise en œuvre d'un dispositif de soutien à la création d'activité pour les personnes âgées de moins de 40 ans et gère un fonds de crédit en accordant des prêts à taux d'intérêt nul (prêts à taux «0»), complémentaires de prêts bancaires. 747233 demandeurs d'emplois ont été placés par celle-ci en 2017 et 2018.

Ce dispositif (DAIP), institué par décret exécutif n°08-126 du 19 avril 2008 vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes primo-demandeurs d'emploi et à encourager toutes les autres formes d'actions tendant à promouvoir l'emploi des jeunes, à travers des programmes de formation-emploi et de recrutement. Il a permis l'embauche par contrats de travail de 139042 demandeurs d'emplois en 2018:

- contrat d'Insertion des Diplômés «CID» pour les jeunes diplômés des universités et les techniciens supérieurs de la formation professionnelle;
- contrat d'Insertion Professionnelle «CIP» pour les jeunes sortants de l'enseignement secondaire et des centres de formation professionnelle, ou ayant suivi un stage d'apprentissage;
- contrat Formation-Insertion «CFI» pour les jeunes sans formation ni qualification;
- conformément aux dispositions de la loi n°90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail, le Contrat de Travail Aidé (CTA) vise l'encouragement au recrutement durable des jeunes par les entreprises algériennes. 62274 emplois ont été créés durant les années 2017 et 2018 dans le cadre de ce contrat.

2) Impact du chômage sur la population active Algérienne:

La population active d'une nation désigne l'ensemble des personnes qui exercent ou cherchent à exercer une activité rémunérée. Elle comprend deux sous-populations: la population active occupée ou les actifs occupés composée de personnes ayant un emploi rémunéré et la population sans emploi ou à la recherche d'un emploi ou actifs inoccupés constituée par les chômeurs. Selon le BIT, on distingue deux mesures de la population active: la population habituellement active mesurée en fonction d'une longue période de référence telle que l'année et la population active du moment, âgée de 15 à 59 ans, appelée encore "main-d'œuvre", mesurée par rapport à une courte période de référence, telle qu'une semaine ou un jour. En Algérie, la population d'âge actif des 15-60 ans représente le facteur humain responsable de la création des richesses et de la valeur ajoutée nécessaire au développement économique du pays.

2-1) Situation de la population active, de l'emploi et du chômage:

Selon l'ONS, la population active du moment au sens du BIT a considérablement évolué tant au niveau de son nombre, que de sa structure par âge. Elle a atteint (2 564.663) personnes en 1966, (3050952) en 1977, (5.341.102) en 1987, (7 494000) en 1995, (8 121000) en 1996, (7 757 000) en 1997, (8 326000) en 1998, (8 583000) en 1999, (8 153 647) en 2000, (8568221) en 2001, (9 303000) en 2002, (8762 326) en 2003, (9 470 000) en 2004, (9 493,000) en 2005, (10 110 000) en 2006, (9 969000) en 2007, (10 315000) en 2008, (10 544000) en 2009, (10 812000) en 2010, 10661000 en 2011,(11423000) en 2012,(11 964000) en 2013, (11453000) en 2014, (11932000) en 2015, (12117000) en 2016,(12298000) en 2017 et à (12463000) en 2018. Elle est répartie entre une population occupée et un nombre important de chômeur.

La population occupée est estimée au niveau national à (1720710) personnes en 1966, (2336972) en 1977, (4137736) en 1987, (4432054) en 1989, (5389000) en 1995, (6015000) en 1996, (5708 000) en 1997, (4858000) en

1998, (4898000) en 1999, (622877) en 2000, (6228772) en 2001, (51975000) en 2002, (6684 056) en 2003, (7798 412) en 2004, (8044220) en 2005, (8868 804) en 2006, (8594 243) en 2007, (9146 000) en 2008, (9472000) en 2009, (9735000) en 2010, (9 599000) en 2011, (10170000) en 2012, (10788000) en 2013, (10239000) en 2014, (10594000) en 2015, (10845 000) en 2016, (10858000) en 2017 et à (12 46300) en 2018 d'après l'ONS⁹.

La population en chômage, au sens du BIT, est estimée au niveau national à (843953) personnes en 1966, (670827) en 1977, (1141278) en 1987, (1010848) en 1989, (2105000) en 1995, (2106000) en 1996, (2257000) en 1997, (2333000) en 1998, (2510000) en 1999, (2339449) en 2000, (2580000) en 2001, (2413000) en 2002, à (2621000) en 2003, (1672000) en 2004, (1448000) en 2005, (1241000) en 2006, (1375000) en 2007, (1170000) en 2008, (1072000) en 2009, (1076000) en 2010, (1062000) en 2011, (1253000) en 2012, (1175000) en 2013, (1214000) en 2014, (1337000) en 2015, (1272000) en 2016, (1 440000) en 2017 et à (1462000) personnes en 2018 d'après l'ONS¹⁰.

En effet, le chômage en Algérie demeure une réalité préoccupante et revêt un caractère structurel sur un marché du travail qui a connu de profondes mutations de 1962 à nos jours, à cause de la croissance de la population active sous l'effet de la transition démographique, l'arrivée massive des femmes dans le marché de l'emploi, l'inflation des niveaux des diplômés universitaires et la modification des structures de l'emploi qui se traduit par la baisse de la proportion des emplois permanents et l'augmentation des emplois temporaires.

2-2) Evolution de l'emploi et du chômage:

Depuis l'indépendance, l'Algérie a connu plusieurs phases d'évolution. La première phase de 1967 à 1980 est celle de l'économie

planifiée marquée par des mutations considérables de nature démographique et économique. Le chômage a atteint 70 % de gens actifs (plus de 2 millions de chômeurs). La deuxième phase de 1986 à 2000 est marquée par une tendance à la hausse du taux de chômage passant de 11% en 1986 à 30% en 2000. La phase actuelle de 2000 à nos jours, est marquée par une diminution progressive du taux de chômage de 30% en 2000 à 11,7% en 2018.

✦ Structure de l'emploi et du chômage avant 1986:

La politique algérienne durant la période 1962-1985, était axée sur une politique globale de développement économique et social du pays dont les problèmes de la promotion de l'emploi et la résorption du chômage sont au centre. La création de plusieurs emplois hors agriculture due aux investissements publics massifs a permis de réduire le taux du chômage, constaté extrêmement élevé: (70%) en 1962, (32.9%) en 1966, 22.00% en 1977, (16.3%) en 1982, (13.1%) en 1983, (8.7%) en 1984 puis remonte à (9.7 %) en 1985. La création nette d'emplois hors agriculture, de 1966 à 1985, a atteint environ 2.164 millions d'emplois. Durant le premier plan quinquennal 1980-1984, le rythme de l'accroissement de l'emploi a poursuivi sa tendance pour atteindre une moyenne annuelle de 140500 emplois. A partir de 1985, on assiste à un ralentissement de la dynamique de l'emploi entraînant une baisse rapide des rythmes d'accroissement. D'une manière générale, l'emploi global a progressé passant de 1750000 en 1967 à 3914000 en 1986.

Le taux d'occupation ou rapport de la population occupée à la population totale qui passe de (67.9 %) en 1966, à (76.62%) en 1977 retombe à (49.37%) en 1984. Le taux brut d'activité qui s'élève à (21,7%) en 1966 a atteint (36,5%) en 1977. Une part importante de la population féminine considérée comme inactive a connu un changement de statut dont leur taux d'activité en progression passant de (1.8%) en 1966) à (2.6% en 1977) et leur taux de chômage a atteint (11.44%) en 1977 contre (13.65%) en 1966. Durant cette période d'organisation centralisée 1962-1985, les points suivants méritent d'être évoqués:

- la politique nationale de l'emploi était fondée sur les besoins en main-d'œuvre nécessaire à la réalisation des objectifs économiques des entreprises nationales qui recrutent plus que leurs besoins réels. Le marché du travail n'enregistre que des progrès et un black out presque total est observé sur le chômage. Sans oublier, le développement du secteur informel, la progression de la participation de la femme dans l'activité économique et la stabilité relative du chômage des jeunes;
- et de 1962 à 1965, une véritable politique d'importation et d'exportation de main-d'œuvre mise en place par l'intermédiaire d'un service public de l'emploi dénommé¹¹ «Office National de la Main-d'œuvre» (ONAMO) selon le décret n° 62-99 du 29 novembre 1962, complété par des textes législatifs en 1963 (instauration d'un monopole sur les flux migratoires) et (organisation de l'ONAMO) en 1971. L'Algérie exportait des ouvriers vers l'Europe et importait des cadres et techniciens pour les sociétés nationales et les services publics (santé, écoles et universités) dans le cadre des accords bilatéraux de coopération technique, scientifique et culturelle. A partir de 1973, l'Algérie tentait aussi une initiative de réinsertion des travailleurs émigrés. C'est avec l'effort de développement, durant la période 1973-1985, que la création de 150 000 emplois par an en moyenne permet d'amorcer une résorption progressive du chômage.

✦ Structure de l'emploi et du chômage (1986- 2000):

Le phénomène du chômage commence à se manifester en Algérie de manière prononcée à partir du second plan quinquennal (1985-1989). La chute brutale des ressources financières externes de l'Algérie dues au choc pétrolier de 1986 a eu des retombées négatives sur l'économie nationale, ce qui a entraîné une dégradation de tous les indicateurs économiques du pays: baisse du PIB, accroissement de la dette extérieure, réduction drastiques des investissements publics et prise de plusieurs mesures d'austérité pour faire face à la gravité de cette crise. Les faibles performances de l'appareil productif national n'ont pas favorisé une dynamique de relance de l'emploi d'où une augmentation du taux de chômage passant de (11 %) en 1985, à (21.4%) en 1987, à (18.1%) en 1988, à (19.7%) en 1990, à (21.2%) en 1991,

à (23.8%) en 1992, à (23.15%) en 1993, à (24.36%) en 1994, à (28.10% en 1995, à (27.99%) en 1996, à (26.41%) en 1997, à (29.2%) en 1998 et à (30%) en 1999.

Le taux d'occupation qui dépasse les (60.54%) en 1989 est tombé à (55.21%) en 1993, (56.58%) en 1994 et à (19.56 %) en 1997. Le taux d'activité économique a atteint (41.7%) en 1987, (40%) en 1988 et 1989, (37.7% en 1990), (39.6%) en 1991, (44.3%) en 1992, (43.6%) en 1995, (46.7%) en 1996, (43.6%) en 1997 et (43.3%) en 1998¹².

Entre 1985 et 1987, il y a eu au minimum 90000 emplois perdus et 150 000 autres licenciements en 1990. Depuis 1994, le marché de l'emploi en Algérie a enregistré une dégradation sensible, compte tenu de plusieurs facteurs explicatifs notamment l'accroissement de la population active passant de 5341102 personnes en 1987 à 8153647 personnes en 2000 avec l'arrivée chaque année de 250000 à 300000 nouveaux demandeurs d'emplois sur le marché de travail, les pertes de plus de 383000 emplois suite à la restructuration des entreprises publiques économiques (EPE) et le licenciement de plusieurs milliers de travailleurs en application du Plan d'Ajustement Structurel (1994-1997).

La création nette d'emplois entre 1984 et 1989 varie entre 125.000 à 140.000 emplois nouveaux. Depuis 1992, il ne tourne plus qu'autour de 50.000 à 70.000 emplois par an. Selon le Ministère du Travail, 135 388 nouveaux postes ont été créés entre 1994 et 1997, dont 26,3 % emplois permanents et 73,70 % emplois temporaires. Cependant, 94 852 nouveaux postes d'emplois ont été créés entre 1998 et 2001, dont 14,6 % emplois permanents. Malgré cela, les pertes d'emplois liées à la compression des effectifs ont été plus importantes que les créations. Dans le cadre du Plan triennal (1997-2000), le gouvernement prévoit la création de 1,2 million d'emplois, soit une moyenne de 400 000 emplois par an¹³.

Pour faire face aux conséquences du chômage sur le marché du travail, les pouvoirs publics ont pris les dispositions suivantes:

- la liquidation des entreprises publiques économiques déficitaires a entraîné la mise au chômage d'un nombre important de travailleurs;

- l'effectif compressé en 1998 a atteint 198 637 personnes dont 161 215 personnes ont bénéficié de l'assurance-chômage et 37 422 personnes ont opté pour la retraite anticipée;
- les réformes qui ont conduit à l'application des lois de 1988, portant autonomie des entreprises publiques économiques et leur acquisition d'un statut de société de droit privé (EPE ou SPA) ont donné lieu à des licenciements massifs (500000) employés entre 1994 et 2000, (soit plus de 8% de la population occupée), sans que de nouveaux emplois soient offerts en quantités significatives. Selon le ministère du travail en date du 11 mai 1998, le nombre de pertes d'emploi est estimé à 637188 emplois;
- ajoutons à cela, l'extension du chômage, qui affectait également les diplômés universitaires. Durant cette même période, l'emploi dans le secteur informel a progressé de façon notable, passant de 375000 personnes en 1992, à 829 000 en 1994, à 984 000 en 1996 et à près d'un million de personnes à la fin 1999, soit plus de 17% de la population active (hors agriculture) selon l'ONS.

✦ Structure de l'emploi et du chômage depuis l'année 2000:

Cette période est considérée comme l'une des plus importantes phases de passage à l'économie de marché, là où il y a une intervention massive de l'Etat sur le marché du travail, à travers divers dispositifs de l'emploi (ANEM, DIPJ) qui ont contribué à la réduction progressive du taux de chômage passant de 29% en 2000 pour atteindre son niveau le plus bas de 11.7% en 2018.

Sur le plan économique, le programme de soutien à la relance économique 1999-2004, de plus de 70 milliards de dollars US a engendré une forte baisse du taux de chômage passant de (29%) en 2000, à (28,4%) en 2001, à (25,9%) en 2002 à (23,7%) en 2003, à (17,7%) en 2004 et à (15.3%) en 2005. Cette nette amélioration de l'emploi demeure encore en deçà du potentiel de création d'emplois, d'autant plus qu'une partie des créations d'emplois serait constituée d'emplois temporaires¹⁴.

Ainsi, les objectifs en matière de création d'emplois définis par le plan quinquennal (2005-2009) semblent largement atteints grâce à la création massive et ascendante d'emplois (345000 emplois en 2005, 499000 emplois en 2006 et 549000 emplois en 2007 qui explique le recul significatif du taux de chômage ramené à (12.3%) en 2006, à (13,8%) en 2007, à (11.3%) en 2008 et à (10.2%) en 2009. Ces résultats cachent beaucoup de disparités entre les hommes et les femmes ou entre le milieu urbain et le milieu rural. Suite à la mise en place, de plusieurs dispositifs d'emploi et de soutien à la création de micro-entreprises et à la réalisation de grands projets d'investissement, le gouvernement s'est fixé pour objectif de faire passer le taux de chômage sous la barre des 10% en 2009.

La structure de l'emploi par secteur juridique s'est sensiblement modifiée. Le secteur public qui était autrefois, à l'origine de la création de la majorité des emplois permanents a été marqué dans les années 2000, par un niveau d'emploi presque constant passant de 2658000 en 2003, à 2964000 en 2005, à 2747000 en 2006, à 2987000 en 2007, à 3149000 en 2008 et à 3235000 en 2009. Par contre la création d'emplois par le secteur privé ne cesse d'augmenter passant de 5996000 en 2008 à 6238000 emplois en 2009¹⁵.

Concernant les réalisations du programme quinquennal de croissance 2010-2014, le taux de chômage est passé de (10%) en 2010 et 2011, à (11%) en 2012, à (9.8%) en 2013 et à (10.6%) en 2014. La crise économique de 2014 n'a pas affecté le marché de l'emploi. Il y a eu 400734 emplois vacants en 2014 contre seulement 239 837 en 2010.

S'agissant du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle, plus de (1,5) million de jeunes demandeurs d'emploi ont eu à travailler entre 2010 et 2015 et plus de 239 000 postes d'emplois permanents ont été créés durant cette même période. Dans le secteur économique, plus de 366 000 confirmations professionnelles représentant une augmentation de 84% ont eu lieu en 2014 contre à peine 198 000 en 2010. Le nombre d'emplois subventionnés par l'Etat s'élève à 47000 emplois en 2014 contre 16 000 emplois en 2010. Ainsi, 355 296 micros et petites entreprises créées entre 2010 et 2015 ont pu générer plus de 756 000 postes d'emplois.

D'après la Déclaration de politique générale du Gouvernement, du mois de Février 2019 devant l'APN, le bilan quinquennal 2014 - 2018 riche en réformes et en réalisations se résume comme suit¹⁶ :

a) En matière de lutte contre le chômage.

- création d'emplois d'attente (activités de courte durée ou à domicile): 1.300.000;
- recrutements de travailleurs (y compris les contrats pluriannuels aidés par l'Etat): 2.413.000;
- et la création de micros entreprises (ANSEJ et CNAC): 310.000 emplois à travers 135.700 projets.

b) En matière de création d'emplois au titre de la période 2014-2018

Le total des emplois créés dans le cadre des dispositifs relevant du secteur de la solidarité nationale qui s'élèvent à 1.291.291 postes, se répartissent comme suit:

- dispositif d'Activité à l'Insertion Sociale (DAIS): 545.828;
- Programme d'insertion sociale des jeunes diplômés (PID): 205. 001
- ANGEM: 458.814
- Autres: 81.648

Le total des emplois créés dans le cadre des dispositifs relevant du secteur du travail et de l'emploi qui s'élèvent à 2.413.203 se répartissent comme suit:

- DAIP- Contrats d'insertion: 415.275
- DAIP - Contrats de Travail Aidés (CTA): 183.897
- ANEM (Placements classiques): 1.745.657
- AUTRES (Placements par les organismes privés agréés): 68.374

Les emplois créés dans le cadre des dispositifs ANSEJ-CNAC¹⁾ se répartissent selon le tableau suivant:

Tableau - DISPOSITIFS ANSEJ-CNAC

| Dispositifs ANSEJ - CNAC | Nombre de projets créés | Emplois créés 2014-2018 |
|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| - ANSEJ | 85.735 | 191.133 |
| - CNAC | 49.988 | 119.375 |
| Total | 135.723 | 310.508 |

Sources: Déclaration de politique générale – Février 2019. Annexe II page 9

Ainsi, l'ANSEJ est tenue de financer un minimum de 23.000 projets pour chacun des exercices 2018 et 2019 avec un impact de création de près de 150.000 emplois par année.

✦ **Evolution des indicateurs du marché de l'emploi (2000-2018):**

Les efforts consentis par l'Etat pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage se sont traduits par un effet direct sur la création d'emplois et sur l'évolution à la baisse du taux de chômage officiel passant de 29% au début de l'année 2000 à 11.7% en 2018. Aussi, le chômage des jeunes entre 16 et 24 ans est passé de 54,07% en 2000, à 23.8% en 2008, à 21.3% en 2009, à 21.5% en 2010, à 22.4% en 2011, à 27,5% en 2012, à 24.8% en 2013, à 25,2% en 2014, à 29.9% en 2015, à 26.7% en 2016, à 28.3% en 2017 et remonte à 29.1% en 2018. Ce type de chômage est un chômage d'insertion dans la mesure où près de 59% des personnes en situation de chômage sont des primo demandeurs. Il fait également état de la baisse du taux de chômage des jeunes diplômés (tout diplôme confondu) qui est passé de 21,4% en 2010 à 18.5% en 2018.

Par ailleurs, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est passé de 21,4% en 2010 à 16.1% en 2011, à 15.2% en 2012, à 14,3% en 2013, à 16,4% en 2014, à 17.7% en 2016, à 18.2% en 2017 et recule à 17,8% en septembre 2018. 13.1% chez les hommes et 23.5 % chez les femmes) et notamment chez les diplômés de la formation professionnelle (recul de 14,2% en 2017 à 12,8% en 2018). Alors que le taux de chômage parmi la population

n'ayant aucun diplôme est estimé à 8.2 % en 2011, à 9.2% en 2012, à 8.6% en 2014, à 7.7% en 2016 et à 9% en 2018. (8.5% chez les hommes et 13.3% chez les femmes). Le taux de chômage des femmes connaît une tendance baissière. Il est passé de 31,4% en 2001 à 19,1% en septembre 2010, à 14,2% en avril 2014. Il enregistre, toutefois, une remontée à 19,4% en septembre 2018.

Le taux d'activité économique ou taux de participation à la force de travail de la population âgée de 15 ans et plus défini comme étant le rapport de la population active à la population âgée de 15 ans et plus est passé de 40.2% en 2000, à 41% en 2001 et 2002, à 39.8% en 2003, à 42.1% en 2004, à 41% en 2005, à 42.5% en 2006, à 40.9% en 2007, à 41.7% en 2008 à 41.4% en 2009, à 41.7% en 2010, à 40.0% en 2011, à 42.0% en 2012, à 43.2% en 2013, à 40.7% en 2014, à 41.8% en 2015, 2016 et 2017 et à 41.7% en 2018. Décliné par sexe, il est estimé à 47.7% en 2000, à 68.9% en 2010 et à 66.7% en 2018 pour les hommes et 8.3% en 2000, à 14.2% en 2010 et à 16.4% en 2018 chez les femmes.

Le taux d'emploi (ou ratio emploi population) défini comme étant le rapport de la population occupée à la population âgée de 15 ans et plus est passé de 30.5% en 2000, à 20.8% en 2001, à 30.4% en 2002 et 2003, à 43.7% en 2004 et en 2005, à 37.2% en 2006, à 35.3% en 2007, à 37.0% en 2008, à 37.2% en 2009, à 37.6% en 2010, à 36.0% en 2011, à 37.4% en 2012, à 39.0% en 2013, à 36.4% en 2014, à 37.1% en 2015, à 37.4% en 2016, à 36.9% en 2017 et 36.8% en 2018. Ventilé par sexe, il est estimé à 57% en 2004, à 63.3% en 2010 et à 60.7% en 2018 pour les hommes et 12.2% en 2004, à 11.5% en 2010 et à 13.2% en 2018 pour les femmes.

D'après les données ci-dessus, on remarque que le taux de chômage est inversement proportionnel au taux de participation à l'activité économique et au taux d'emploi. La création d'emplois supplémentaires s'avère nécessaire pour réduire davantage le chômage des jeunes des deux sexes qui reste encore élevé.

La population se situant dans le «halo du chômage», a atteint un volume de 1648000 personnes en 2011, 976000 en 2012, 852000 en 2013, 1009000 en 2014, 939000 en 2015, 797000 en septembre 2016, 1264000 en 2017 et 1637000 personnes en septembre 2018. Il s'agit d'une population relativement jeune caractérisée par son faible niveau d'instruction et qui n'a pas effectué de démarches nécessaires pour occuper un emploi.

2-3) Les politiques de l'emploi à l'horizon 2030:

Malgré l'évolution positive des indicateurs de l'emploi et du chômage, la stratégie algérienne pour l'emploi et la lutte contre le chômage mise en œuvre depuis l'année 2000 n'a pas atteint les résultats escomptés. Le problème du chômage persiste encore en Algérie et la population en âge de travailler augmente chaque année la pression sur le marché du travail du fait de l'accroissement de la population jeune qui représente plus de 50% de la population active. En plus, la probabilité d'être chômeur augmente avec le niveau d'instruction: les universitaires sont les plus touchés par le chômage suivi par les chômeurs ayant un niveau secondaire et ceux ayant un niveau élémentaire.

❖ L'efficacité des politiques publiques algériennes en matière de l'emploi:

La plupart des différents mécanismes mis en place par les pouvoirs publics pour la promotion de l'emploi et la résorption du chômage ont abouti à la création d'emplois temporaires caractérisés par le manque de permanence, le bas niveau des salaires attribués et la perte du sens de la dignité et de la justice dont la majorité des emplois créés relève du secteur privé, ce qui ne résout pas définitivement le problème du chômage. Puis, le chômage est plus important dans les villes que dans les campagnes. Une plus grande vulnérabilité est observée parmi les jeunes et surtout les jeunes femmes.

Leurs faibles taux de participation à l'activité économique entraînent la réduction du taux d'activité économique global.

Du point de vue des organisations internationales, plusieurs tentatives d'explication de ces constats ont été élaborées:

- D'après la Banque Mondiale:

Le taux de chômage est toujours en augmentation en raison de la croissance léthargique du secteur hors hydrocarbures et touche particulièrement les personnes instruites. La montée du chômage compromet la réduction de la pauvreté, sachant que les disparités régionales restent importantes puisque certaines régions affichent des taux de chômage représentant le double (Sahara) ou le triple (Steppe) du taux national. Une diversification accrue de l'économie aidera le pays à s'engager sur une trajectoire de croissance plus durable et à créer des emplois. Dans ce cas, les autorités doivent introduire des mécanismes compensatoires bien conçus et ciblés pour protéger les couches les plus fragiles¹⁷.

- Et d'après le FMI:

Le taux de chômage qui s'établissait à 11,7 % en septembre 2018 devrait progresser à 12,6% en 2019 et à 13,7% en 2020 et sera en légère hausse jusqu'en 2021, en raison du nouveau ralentissement de la croissance économique de l'Algérie, les groupes de populations affichant les plus forts taux de chômage restent les mêmes, 19,4% chez les femmes et 29,1% chez les jeunes dans la tranche des 16-24 ans. Cette tendance commence à s'inverser à moyen terme, à mesure que la croissance accélère¹⁸.

✦ **Projections de l'emploi et nouveaux mécanismes de lutte contre le chômage:**

Si on se réfère aux insuffisances des dispositifs actuels de lutte contre le chômage, le chômage des jeunes, des femmes et des diplômés qui s'avère plus difficile à résorber dans un proche avenir et risque de se maintenir à des niveaux élevés à moyen terme au vu de l'accroissement prévisible de la population active durant les prochaines décennies.

Les projections démographiques élaborées par l'ONS annoncent en effet une hausse de la population active qui atteindra 26.388 millions en 2020, 30.711 millions en 2030 et 34.733 millions en 2040, ce qui entrainera des répercussions négatives sur le marché du travail.

Dans ce cas, les pouvoirs publics doivent prendre, des mesures nécessaires pour la diversification de l'économie nationale en vue de créer entre 350.000 à 400.000 nouveaux emplois productifs par an, afin de répondre aux besoins d'une population active de plus en plus exigeante et d'atteindre un taux de croissance économique réel de 9% ou 10% supérieur sur plusieurs années au taux de croissance démographique, pour éviter de vives tensions sociales, sinon le taux de chômage ira en croissant dans l'avenir.

Outre le défi de création d'emplois à moyen et long terme auquel l'Algérie devrait faire face, il importe de se préoccuper de l'aspect inégalitaire du chômage qui accuse d'importantes disparités selon le lieu de résidence géographique (urbain ou rural), le sexe, l'âge et le niveau d'instruction¹⁹.

A court terme, l'Etat devra soutenir la création d'emplois et des richesses dans tous les secteurs et ne manquera sans doute pas d'améliorer l'offre d'emploi et de contribuer ainsi à contenir la remontée du chômage qui s'affirme depuis 2018. Parallèlement, l'Etat ne ménagera aucun effort pour dynamiser la contribution des dispositifs publics de promotion de l'emploi, qu'il s'agisse de l'emploi salarié, ou de la création d'activités par les jeunes promoteurs et par les chômeurs. À ce titre, les efforts de l'Etat seront notamment orientés en 2019 et 2020 vers²⁰:

- l'assouplissement du dispositif actuel d'Aide à l'insertion professionnelle, à travers d'une approche d'avantage économique du traitement du chômage, renforçant les perspectives de permanisation des bénéficiaires;
- la poursuite du programme de modernisation et de renforcement du service public de l'emploi, et l'amélioration des synergies entre les différents intervenants, dans la perspective d'une gestion plus efficace du marché du travail, et de parvenir ainsi au placement de 400.000 demandeurs d'emplois par le biais de l'ANEM);
- l'exploitation la plus poussée possible des dispositifs d'aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) et de Contrats de Travail Aidés (CTA);

la consolidation du rendement des dispositifs de création de micro-entreprises par les jeunes (ANSEJ) et par les autres demandeurs d'emplois (CNAC);

d'autres actions seront poursuivies au profit des personnes sans revenus ni qualifications, à travers le dispositif d'aide à l'insertion sociale (DAIS);

et le gouvernement poursuivra également le programme d'ouverture de chantier de Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO).

D'après le nouveau modèle de croissance économique, de l'Algérie de l'année 2016, la promulgation rapide du nouveau code du travail sur la base d'une véritable stratégie de l'emploi pour faciliter la réallocation productive de la force de travail tout en consolidant sa protection et sa sécurité. La baisse du taux de chômage et le niveau de croissance soutenue de 6.5% du PIB hors hydrocarbures, nécessite²¹:

une révision des dispositifs d'aide à l'emploi, renvoyant ainsi à une nouvelle stratégie d'emplois, celle en cours n'ayant pas atteint pleinement ses objectifs;

un renforcement du matching entre les formations de la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail, renvoyant au système d'éducation et de formation;

et un renforcement du système d'informations sur les opportunités offertes par le marché du travail, renvoyant au fonctionnement des structures d'intermédiation sur le marché du travail;

une plus grande flexibilité du marché du travail, renvoyant aux institutions du marché du travail.

Alternativement, l'estimation de la réduction du taux chômage à 7% de la population active en 2030 requière une création nette d'emplois, pour le profil de la croissance économique de la vision 2030 passant de 187.000 postes de travail en moyenne annuelle sur la période (2010-2015) à 395.000 emplois par an sur la période 2025-2030.

Ce modèle d'organisation et de financement de l'économie a également permis de réduire le chômage dans une période où celui-ci était parmi les plus élevés au monde (près de 30% en 1999, 9,9% en 2016 et 11,7 % en septembre 2018).

Conclusion:

Afin d'encourager la croissance économique du pays et de réduire le phénomène du chômage dans les années à venir, l'Algérie doit diversifier son économie, actuellement très dépendante des hydrocarbures, en développant les secteurs traditionnels, tels que l'agriculture, la pêche, l'industrie, le tourisme mais aussi les services aux entreprises etc. qui contribueront à la création de nouveaux emplois nécessaires à la résorption du chômage par l'utilisation d'une manière rationnelle, d'une main- d'œuvre de plus en plus nombreuse et qualifiée, sans oublier le rôle majeur que doit jouer le secteur privé dans la création d'emplois, et notamment des PME.

Dans ce cas, les pouvoirs publics doivent procéder à une réforme totale des institutions du marché du travail, notamment les dispositifs actuels de lutte contre le chômage, par l'ajustement à court terme des dispositifs d'aide à la création d'emplois et la révision complète des dispositifs d'aide à la création d'activité. Deux agences, à savoir l'ANSEJ et l'ANGEM, peuvent être fusionnées en une institution de micro finance unique qui devrait opérer de façon transparente et également ouverte au secteur privé. Les trois autres agences, à savoir l'ANEM, la CNAC et l'ADS, doivent revenir à leurs missions initiales, qui sont le placement, l'assurance-chômage et la lutte contre la précarité de l'emploi.

Références & Bibliographie:

- 1 JARROSSON Bruno, «Comment augmenter le chômage», Dunod, Paris, 2017, p. 9.
- 2 BATIFOULIER Philippe, «Capital santé: Quand le patient devient client», La Découverte, Paris, 2014, p. 44.
- 3 NICOLEES Éline, «Gestion des ressources humaines», Dunod, Paris, 2014, p. 4.
- 4 Conseil économique et social (CNES), «Plan quinquennal de développement économique et social 2015-2019», 2014 ; Alger, p. 52.
- 5 Agence Nationale de l'Emploi (ANEM), «Emploi et recrutement des jeunes», Alger, 2015, p. 10.
- 6 Fondation européenne pour la formation, Union européenne, «Les politiques de l'emploi et des programmes actifs du marché du travail en Algérie», 2014, p. 14, https://www.etf.europa.eu/sites/default/files/m/7E651D354674537EC1257D070048282A_Employment%20policies_Algeria_FR.pdf
- 7 MTESS, «Politique gouvernementale dans le domaine du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale», Alger, septembre 2015, p.15.
- 8 MTESS, opt. Cit. pp.15-16.
- 9 Office National des Statistiques (ONS), «Activité, emploi & chômage», n° 840, 2018, p. 12.
- 10 Office National des Statistiques (ONS), «Statistiques- emplois de 1966 à 2011», pp 1-20.
- 11 Cahiers du CREAD, n°46/47 du 4^e trimestre 1998 et 1^{er} trimestre 1999, pp. 16-17.
- 12 Cahiers du CREAD, n°46/47. 4^{ème} édition 1998, pp 157-159
- 13 BOURICHE Lahcène, «Les déterminants du chômage en Algérie: une analyse économétrique (1980-2009)», Thèse de doctorat en sciences économiques, Option Economie de développement, Faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales, Université de Tlemcen, 2009, pp. 80, 82 et 87.
- 14 Banque d'Algérie, «Rapport d'activité 2005», Alger, p. 32.
- 15 BENHABIB Lamia, «Chômage des jeunes et inégalités sur le marché du travail algérien», Hall archives, 27/11/2017, p. 52, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01649848/document>
- 16 Gouvernement algérien, «Déclaration de politique générale du Gouvernement», Février 2019, Alger, Annexe II, p. 9.

- 17 Banque Mondiale, «Rapport de suivi de la situation économique de l'Algérie», 21 avril 2018,
<https://www.banquemonddiale.org/fr/country/algeria/publication/economic-update-april-2019>
- 18 FMI, «Rapport de suivi de la situation économique de l'Algérie», n°18/168, juin 2018, Washington, p.39.
- 19 Office National des Statistiques (ONS), «Démographie Algérienne», n° 816, 2017, p. 17.
- 20 Gouvernement algérien, «Plan d'action du gouvernement de l'année 2018», Alger, p. 45.
- 21 Ministère des Finances, «Le nouveau modèle de croissance économique de l'Algérie (synthèse)», Alger, juillet 2016, p. 16.